

Communiqué de presse – 22 septembre 2020

Projet de loi néonicotinoïdes : le gouvernement Castex choisit le sacrifice des abeilles, plutôt que l'accompagnement des agriculteurs

L'extinction des abeilles coûterait 2,9 milliards d'euros à la France, tandis que la FNH chiffre l'accompagnement des betteraviers à 77 millions d'euros.

Revenir sur la fin des néonicotinoïdes ou accompagner les agriculteurs, le gouvernement avait le choix. Selon la FNH, un dédommagement total des betteraviers pour compenser les pertes de rendement liées à la jaunisse coûterait à l'État au plus 77,5 millions d'euros, montant que le gouvernement n'a par le passé pas hésité à déboursier pour accompagner les éleveurs victimes de la grippe aviaire. Un soutien conjoncturel assorti de conditionnalités permettrait à la fois de prendre en considération les pertes de cette année et d'orienter les pratiques des agriculteurs. Et pourtant le gouvernement choisit l'option sans vision, condamnant des pollinisateurs si précieux, dont la perte se chiffrerait à 2,9 milliards d'euros selon une étude du Ministère de l'écologie. La FNH appelle par conséquent, les parlementaires à refuser le projet de loi et à solliciter des moyens permettant de dédommager les betteraviers tout en promouvant l'agroécologie.

Dédommager les betteraviers coûterait une goutte d'eau par rapport à la perte économique liée à la disparition des abeilles

La Fondation Nicolas Hulot a fait le calcul : s'il voulait bien dédommager les 25 000 betteraviers victimes de pertes de rendement dues à la jaunisse coûterait à l'État près de 77,5 millions d'euros. A noter qu'en 2017, afin de dédommager les 2300 éleveurs victimes de la grippe aviaire, le gouvernement avait débloqué une enveloppe d'un montant équivalent (77 millions d'euros).

Cette fois, cette aide qui viendrait en soutien aux pertes de 2020, pourrait être proposée chaque année pendant 3 ans selon les niveaux de perte de rendement liés à la jaunisse. Cet accompagnement aurait un double bénéfice : permettre de rassurer les acteurs, tout en orientant leurs pratiques pour gagner en résilience.

Donner un sens à cette aide : l'assortir de 3 éco-conditionnalités

En échange de ce soutien, la FNH liste 3 éco conditionnalités qui permettront justement d'atteindre une meilleure résilience face à cette maladie des betteraves :

1) Reculer les dates de semis dès 2021

En retardant la date des semis, l'objectif est d'attendre un réchauffement suffisant du sol de façon à favoriser une croissance plus rapide des jeunes plants et éviter la concomitance entre la période de maturité des pucerons et la période de sensibilité de la betterave à leurs attaques.

2) Plantation et maintien de haies plurispécifiques et des bandes enherbées

Ce type d'infrastructures agroécologiques permettra d'héberger des insectes auxiliaires prédateurs des pucerons verts ou noirs (coccinelles, larves de syrphes par exemple) de façon à ce qu'ils soient présents sur place dès l'apparition des premiers pucerons, et qu'ils puissent réduire le nombre de pucerons à l'origine de cette maladie virale.

3) Allongement des rotations de cultures.

L'objectif est d'intercaler des cultures de printemps (carotte, pois ou haricot, betteraves) et cultures d'hiver (blé tendre, orge) et de diversifier les cultures au sein des fermes et des territoires avec des assolements toujours plus complexes comprenant céréales, tubercules et protéagineux, pour réduire la propagation des pucerons et rompre la chaîne de transmission de la jaunisse.

Contact Presse

Paula Torrente, chargée de communication

p.torrente@fnh.org / 07 87 50 84 90

Annexe

Loi sur les néonicotinoïdes 77,5 MILLIONS D'EUROS POUR INDEMNISER SOUS CONDITIONS LES AGRICULTEURS ET SAUVER LES ABEILLES

La Fondation Nicolas Hulot l'expliquait le 31 août dernier¹ : pour soutenir les betteraviers sur le court terme, d'autres choix que la réautorisation des pesticides néonicotinoïdes, dangereux pour la biodiversité, s'offrent aux pouvoirs publics. En effet, il serait possible, sous condition d'une évolution progressive des pratiques agricoles, de dédommager les betteraviers par la mise en place d'un fond d'indemnités². Pour estimer le montant de ce dédommagement, une évaluation des pertes agricoles liées à la jaunisse est nécessaire.

Évaluation des pertes agricoles liées à la jaunisse sur la campagne 2020

L'estimation du rendement betteravier national pour 2020 se rapproche désormais de 79 tonnes de betteraves par hectare (source : AIBS - juillet 2020). Il était estimé à 75 t/ha en juillet. Aussi le rendement national pour 2020 est compris entre 75 t/ha et 79 t/ha. Or, si l'on compare ce chiffre prévisionnel avec le rendement moyen de la campagne 2018-2019³ (82 t/ha⁴) alors **la baisse de rendement maximale observée est de 8,5%**⁵.

Aussi la perte agricole pour les producteurs de betterave concernant la campagne 2019-2020 est évaluée à **77 418 000 euros**.

$$\text{Coût de la perte} = P_{\text{tonne}} \times b \times \left(\frac{a}{100}\right)$$

Avec, P_{tonne} le prix de la betterave égal à 23 euros/tonne⁶

b la baisse du taux de rendement égal à 8,5%

a le tonnage de betterave récoltées en 2018-2019 égal à 39.600.000⁷

¹ http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf

² Recommandations FNH relatives à l'éco-conditionnalité: http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf

³ Afin d'estimer l'impact spécifique de la jaunisse hors impact strictement lié à la sécheresse, il est important de comparer les rendements obtenus lors des années sèches. 2018-2019 est une année sèche (<https://www.terre-net.fr/marche-agricole/actualite-marche-agricole/article/la-france-toujours-championne-de-production-de-sucre-en-europe-1395-163811.html>)

⁴ <http://www.cqb-france.fr/wp-content/uploads/2019/12/RA2019-Complet-web-bd.pdf> (p.82)

⁵ La baisse de rendements observée est extrêmement fluctuante suivant les territoires.

⁶ [Réussir Grandes Cultures- juin 2020](http://www.cqb-france.fr/wp-content/uploads/2019/12/RA2019-Complet-web-bd.pdf)

⁷ <http://www.cqb-france.fr/wp-content/uploads/2019/12/RA2019-Complet-web-bd.pdf> (p.82)

Coût lié à la mise en place d'une indemnité éco-conditionnée

La Fondation Nicolas Hulot rappelle que cette indemnité **est à considérer comme un réel investissement dans la transition agricole et alimentaire si elle permet de faire évoluer les pratiques**. En effet, si elle permet de dédommager les agriculteurs et agricultrices victimes du virus de la jaunisse transmise par certains pucerons, elle incite à des changements de pratiques agricoles permettant à terme une meilleure résilience face aux aléas climatiques et phytosanitaires. Il s'agit de conditionner le soutien au développement de⁸ :

- **Semis tardifs** pour attendre un réchauffement suffisant du sol de façon à favoriser une croissance plus rapide des jeunes plants et éviter la concomitance entre la période de maturité des pucerons et la période de sensibilité de la betterave à leurs attaques foliaires ;
- **La plantation et le maintien de haies plurispécifiques et de bandes enherbées** permettant d'héberger des insectes auxiliaires prédateurs des pucerons verts ou noirs (coccinelles, larves de syrphes par exemple) de façon à ce qu'ils soient présents sur place dès l'apparition des premiers pucerons, et qu'ils puissent minorer le nombre de pucerons à l'origine de cette maladie virale ;
- **L'allongement des rotations de cultures** en intercalant cultures de printemps (carotte, pois ou haricot, betteraves) et cultures d'hiver (blé tendre, orge).
- **La diversification des cultures** au sein des fermes et des territoires avec des assolements toujours plus complexes comprenant céréales, tubercules et protéagineux, pour réduire la propagation des pucerons et rompre la chaîne de transmission de la jaunisse.

Par ailleurs, rappelons que le système agricole est par essence soumis aux aléas climatiques et environnementaux. Leur éradication n'est pas envisageable, notamment dans un contexte où le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité participent à l'exacerbation de ces aléas. Aussi, la Fondation Nicolas Hulot demande aux pouvoirs publics d'accélérer la mise en place de politiques publiques permettant la généralisation de systèmes agricoles plus résilients face aux aléas comme l'agroécologie dont fait partie l'agriculture bio⁹.

En quoi les pratiques agroécologiques et biologiques sont-elles plus résilientes face aux aléas ?

La betterave sucrière est produite en agriculture biologique depuis quelques années malgré une très faible surface occupée par cette production. La filière bio a également souffert de la jaunisse dans certains territoires, la baisse de rendement allant de 5%¹⁰ à 20% selon les exploitations. Toutefois, comme pour l'ensemble des systèmes biologiques, la généralisation de la diversification des revenus et des productions ainsi qu'une production mieux valorisée (80 euros la tonne en 2018 pour ce qui concerne la betterave) permettent une meilleure résilience économique.

⁸ http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf

⁹ http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf

¹⁰ <https://www.mediapart.fr/journal/france/140920/alternatives-aux-neonicotinoides-en-bio-la-betterave-sucre-ne-se-porte-pas-si-mal?onglet=full>